

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 octobre 2021 à 18h30.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHEREAU Pauline, CREGUT Sylvain, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, ROUX Frédéric, BOUCHE Estel, MARTIN Camille.

ABSENTS EXCUSES : SIMON Baptiste (pouvoir à Mme Amélie PANCRACIO), TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo (pouvoir à Mme le Maire), FOURNIER Pascal.

Madame Amélie PANCRACIO est désignée secrétaire de séance.

Présentation Camping-Car Park par M. Thibaut BRIAM

M. le Maire laisse la parole à M. Thibaut BRIAM, représentant de Camping-Car Park au sujet de l'éventuel aménagement de l'aire de camping-car situé Chemin de Petary.

M. Thibaut BRIAM explique, qu'à ce jour, le marché est en plein essor avec 530.000 campings caristes en France, dont 525.000 qui ont la carte de cette société (ils l'utilisent environ 40 jours par an). Cette carte leur permet d'accéder aux aires 365 jours par an et de payer l'aire en sortie. 21 téléconseillers sont à leur service.

Sur 10 campings caristes, 2 choisissent le camping (piscine, animations), 2 les espaces gratuits et 6 les aires d'étapes (électricité, wifi, eau).

A ce jour, il existe 9.000 places sur 300 aires de camping-cars (dont 100 ouverts cette année) dont 8 sur le Massif du Sancy. Ces aires sont à 95% communales et à 5% privées.

Le terrain situé au Champessat pourrait avoir une capacité de 60 emplacements (double des emplacements actuels) et aurait une seule entrée. La borne est accessible toute l'année.

Cela nécessite l'installation de :

- 1 coffret électrique tous les 4 emplacements,
- haies pour délimiter les emplacements de 6m x 9m,
- l'aménagement d'un passage.

Le coût global serait de 2000€ à 4000€ par emplacement (pour la création d'une nouvelle aire). Les travaux d'équipement sont à la charge de la commune. Le maître d'œuvre serait « Camping-Car ». Et il y a la possibilité de bénéficier de l'offre Territoire Sancy : remise et prix garanti en 2022. La récupération de la TVA est possible au niveau de la maintenance sur 10 ans (ex : Saint Nectaire) avec des subventions de la Communauté de Communes du Massif du Sancy et du Conseil départemental. La commune devrait prendre une assurance pour l'équipement et le RC Camping-car Park.

Simulation :

- Taux de remplissage : 23%
- 42.039€ de recettes / an
- 80.000€ de chiffres d'affaires
- Déduction des charges + amortissement des travaux
- Seuil de rentabilité de l'aire à 2 ans.
- Tarif : 3,64 € H.T./nuit soit 4,37 € .T.T.C (minimum sinon 1/3 du H.T. : commission)
- 3.245 € H.T. de charges annuelles

- Relevé topographique de la zone
- Reversement à l'année 1x
- Entretien des espaces verts et déneigement à notre charge

M. Thibaut BRIAM conclut en précisant que si les membres du Conseil municipal souhaitent le commencement des travaux au printemps prochain, ils devront se décider avant le 31 octobre 2021 et pourront peaufiner le projet jusqu'à fin décembre 2021.

M. le Maire propose de contacter M. le Maire de Souillac, M. JF. CASSIER, M. et Mme BERTHELEMY, gérant du camping Les Bombes, pour une rencontre sur le terrain.

Bilan 2021 pour les horodateurs

M. le Maire donne la parole à M. Sylvain CREGUT pour la présentation du bilan 2021 relatif à l'installation des horodateurs au Lac Chambon et à l'entrée de la Vallée de Chaudefour sur une durée du 16/07 au 31/08, tous les jours et les week-ends de septembre.

M. Sylvain CREGUT projette à l'écran les tableaux suivants :

Recettes		Période		jours payants			Prévi	jours payants
		16-juil	30-sept	55			N+1	86
Horodateur			Nbre de places	Prix moyen par place	Potentiel CA 100% sur 55 jours	taux occupation		
	L'escale	4870,9						
	Salesse	4565,7						
	Gaulois gourmands	6761						
Contre allée		16197,6	123	131,69 €	43 296,00 €	37,41%	22 794,44 €	
	côté route	5145,6						
	Côté lac	14006,7						
P1		19152,3	130	147,33 €	45 760,00 €	41,85%	26 952,51 €	
Chaudefour		38682,5	120	322,35 €	40 704,00 €	95,03%	54 436,83 €	
Total		74 032,40 €					104 183,78 €	
Mode de paiement								
	esp	19163	25,88%					
	CB	17073,8	23,06%					
	CB ss contact	35778,8	48,33%					
	Appli	1998,9	2,70%					
	Payés		Q					
FPS	218	2 465,00 €	145					
Abonnements	59	1 180,00 €						
Total Recettes		77 677,40 €					104 183,78 €	
Recettes - Dépenses		55 909,12 €					77 769,11 €	

SIEG – Aménagement BT Varennes - Tranche I

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de dissimulation du réseau électrique à Varennes (tranche I). Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63, auquel la commune est adhérente.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50% de ce montant, soit :

$35.000,00 \text{ € H.T.} \times 0,50 = 17.500,00 \text{ € H.T.}$

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire ;
- De confier la réalisation de ces travaux au territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63 ;
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 17.500,00 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63 ;
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

La tranche n° 2 sera prévue dans un second temps.

Dossier Eric SARLIEVE – Convention pluriannuelle de pâturage

Mme Pauline BOUCHEREAU, directement concerné par l'affaire, ne prend pas part au débat.

M. le Maire rappelle que, par courrier du 21 juin dernier, M. Eric SARLIEVE a demandé l'établissement de conventions pluriannuelles de pâturage concernant les terrains sectionnaux de Moneau Grand sur les parcelles de la Platte et de Liodouze. Pour rappel, M. Eric SARLIEVE est ayant droit prioritaire et menace la commune d'une procédure juridique si des conventions ne sont pas établies.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de laisser tous pouvoirs à M. le Maire pour signer ces conventions (mais avec une clause d'interdiction de sous-location).

Dossier Accident Micro tracteur John Deere

M. le Maire rappelle, que début septembre, l'un des agents techniques a eu un accident avec le micro tracteur John Deer. Un devis a été réalisé pour la remise en état de cet engin par l'entreprise REYT à hauteur de 39.544,81 € T.T.C.

M. le Maire explique qu'il est toujours en attente du rapport d'expertise et veut demander une contre-expertise auprès d'une autre entreprise.

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité – C.A.C.E.S

M. le Maire informe l'équipe municipale que MM. Franck RAYNAUD et Patrice THERY seront en formation de recyclage C.A.C.E.S. courant janvier. M. Serge MARTIN devra, lui aussi, suivre une formation de catégorie I.

La séance du conseil est levée à 22h15.